

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le dix huit octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absent : 0

Date de la convocation : 12 octobre 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER J-Bernard, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAULT
DUFFAULT Tetyana représentée par JR MINEREAU
MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par B GARNIER
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par JY LARDON
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET**ABSENT :** /**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT**DELIBÉRATION N°130****Rapporteur :** Christian MICHAUD**OBJET : MARCHE PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA MARMOURE – Avenant n°2 au lot 1 – Terrassement, voirie, assainissement**

Il est rappelé que par délibération du 17 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure à l'entreprise COLAS concernant le lot 1 - terrassement, voirie et assainissement - pour un montant de 575 500 € H.T.

Un avenant n°1 signé en novembre 2019 a porté le montant global à 583 364 € H.T. pour le chargement et l'évacuation de terres polluées.

Le présent avenant n°2 a pour objet la **prolongation du délai global d'exécution de deux semaines en raison du découpage en plusieurs interventions de la réalisation des travaux de finition afin de tenir compte de l'état d'avancement des constructions.**

Le délai global d'exécution passe ainsi de 21 à 23 semaines.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 au lot 1 tel que joint à la présente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 17 janvier 2019 attribuant le marché de travaux relatif aux travaux d'aménagement des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure,
VU l'avenant n°1 au lot 1 en plus-value signé le 8 novembre 2019,
VU l'avenant n°2 prorogeant le délai d'exécution global de deux semaines,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**approuve** l'avenant n°2 au lot 1 du marché de travaux relatif aux travaux d'aménagement des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure pour une prorogation du délai d'exécution global de deux semaines, passant ainsi de 21 à 23 semaines.

-**donne** tout pouvoir à M. le Maire pour le signer au nom de la commune et toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

24 OCT. 2022

